



16, rue des Chaudronniers - CP 3287 - 1211 Genève 3
tél: +41(0)22 818 03 00 - fax: +41(0)22 818 03 99
courriel: sit@sit-syndicat.ch - www.sit-syndicat.ch

À la presse et aux médias

Genève, le 18 mai 2014

Communiqué de presse

Une défaite pour les travailleurs-euses

Mesdames, Messieurs,

Le syndicat SIT prend acte avec regrets du rejet de l'initiative pour un salaire minimum légal. Le pourcentage de 33,9% de votes favorables récoltés à Genève est certes plus haut que le résultat sur le plan Suisse, mais se situe seulement au niveau atteints par d'autres initiatives lancées par le passé par la gauche. Nous n'avons donc pas réussi à convaincre au-delà du réservoir de votes habituels ce qui s'explique certainement par plusieurs facteurs.

Tout d'abord, le chantage à l'emploi brandi pendant toute la campagne par la partie patronale a malheureusement porté ses fruits, tout particulièrement à Genève, le canton avec le plus haut taux de chômage du pays. L'équation mensongère « salaires plus hauts = licenciements » a fait mouche auprès des votant-e-s car la peur du chômage est réelle et les syndicats le savent mieux que quiconque. Mais l'agitation continue et injustifiée de cette menace est inacceptable car cela semble être l'argument unique à développer pour freiner toute avancée sociale dans le pays. D'autres votations ont par ailleurs déjà été perdues par le passé, pour les mêmes argumentations, sur d'autres sujets chers au monde syndical : réduction du temps travail et droit aux vacances notamment.

De plus, parmi les travailleurs-euses plus exposé-e-s aux bas salaires se retrouvent beaucoup de ressortissant-e-s étrangers-ères exclu-e-s du processus de vote. Enfin, le climat politique pollué par les idées xénophobes et populistes n'est pour le moins pas favorable aux avancées sociales telles que celles défendue par le SIT.

Mais la dynamique développée autour de l'initiative doit être analysée

positivement. La question salariale a été au centre des discussions et le phénomène des working-poor a été dénoncé comme jamais auparavant. Un seuil de dignité est désormais identifié au niveau de la rétribution du travail et les 4000 francs mensuel sont une limite à atteindre dans toutes les négociations salariales à venir. Dans les derniers mois, sous l'impulsion de la campagne syndicale, pas moins d'une trentaine de conventions collectives dans le pays ont vu leurs minima salariaux monter à 4000 francs mensuels. Les travailleurs et les travailleuses des cliniques privées genevoises ou de grands groupes tels qu'Aldi, Lidl, BATA ou H&M bénéficieront désormais de ces salaires minimum.

Les débats menés autours de l'égalité salariale entre femmes et hommes, à propos d'une meilleure redistribution des richesses ou encore concernant la nécessité de reconnecter l'évolution des salaires à celle de la productivité ont permis enfin d'établir une nouvelle dynamique dans l'action syndicale, qui nous permettra d'intensifier notre lutte contre le dumping salarial et les abus patronaux.

Pour ce qui est d'un salaire minimum légal valable pour toutes et tous, ce n'est donc que partie remise et l'histoire montre par ailleurs que le peuple a déjà dû s'y prendre à plusieurs reprises afin d'obtenir les avancées sociales nécessaires !

Pour le SIT

Giangiorgio Gargantini, secrétaire général adjoint

ggargantini@sit-syndicat.ch

Tel : 022 818 03 00